Mesures d'assainissement

Décision relative à une mesure d'assainissement à l'égard de «Societatea de Asigurare-Reasigurare CITY Insurance S.A.»

[Publication effectuée conformément à l'article 271 de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II)]

(2016/C 329/03)

Entreprise d'assurance	«Societatea de Asigurare-Reasigurare CITY Insurance S.A.», sise à str. Constantin Aricescu nr. 5-7, parter și demisol, Sector 1, Bucarest, Roumanie, J40/3150/31.03.1998, 10392742, RA-008/10.04.2003
Date, entrée en vigueur et nature de la décision	Décision nº 901 du 18 avril 2016 concernant l'ouverture d'une procédure de redressement financier, sur la base d'un plan de redressement, à l'égard de «Societatea de Asigurare — Reasigurare City Insurance S.A.», publiée au Journal officiel de la Roumanie 304 du 20 avril 2016
Autorités compétentes	Autoritatea de Supraveghere Financiară (Autorité de surveillance financière), sise à Splaiul Independenței nr. 15, sector 5, Bucarest, Roumanie
Autorité de contrôle	Autoritatea de Supraveghere Financiară (Autorité de surveillance financière), sise à Splaiul Independenței nr. 15, sector 5, Bucarest, Roumanie
Administrateur désigné	—
Loi applicable	Roumanie O.U.G. nº 93/2012 concernant l'établissement, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité de surveillance financière, approuvée avec ses modifications et compléments par la loi nº 113/2013, telle que modifiée et complétée ultérieurement Loi nº 503/2004 concernant le redressement financier, la faillite, la dissolution et la liquidation volontaire dans le secteur de l'assurance, republiée Loi nº 32/2000 concernant l'activité d'assurance et la surveillance des assurances, telle que modifiée et complétée ultérieurement